

## AVIS AU PUBLIC

### Enquête publique portant sur le projet de révision allégée n° 5 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Donzenac

Le public est informé que, par arrêté du 08 octobre 2018, le Maire de Donzenac a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de révision allégée n° 5 du PLU, qui se déroulera du 29 octobre 2018 (14h) au 30 novembre 2018 (17h30).

Monsieur Jérôme Sagne, agriculteur et expert foncier, a été désigné commissaire enquêteur par le Vice-Président du Tribunal Administratif de Limoges.

Les pièces du dossier, dont la liste figure à l'arrêté susvisé, et un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public, en mairie, pendant toute la durée de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture, soit du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30, à l'exception des jours fériés.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la mairie dès la publication du présent avis. Il sera, en outre, disponible pendant toute la durée de l'enquête sur le site Internet de la commune (<http://www.donzenac.correze.net>).

Le public pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par correspondance à l'adresse suivante : M. Jérôme Sagne, Commissaire Enquêteur, Mairie, 19270 Donzenac. Elles pourront également être déposées par courrier électronique à l'adresse suivante : [mairie@donzenac19.fr](mailto:mairie@donzenac19.fr), en indiquant impérativement la mention « A l'attention du commissaire-enquêteur » en objet. Les observations, propositions et contre-propositions du public sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Les permanences du Commissaire Enquêteur au cours desquelles il recevra le public en Mairie sont les suivantes :

- Lundi 29 octobre 2018, de 14h à 17h30 ;
- Samedi 17 novembre 2018, de 10h à 12h ;
- Vendredi 30 novembre 2018, de 14h à 17h30.

À l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée en mairie, à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Ces documents seront également publiés sur le site Internet de la commune : <http://www.donzenac.correze.net>

Le Conseil Municipal se prononcera par délibération sur l'approbation de la révision allégée n° 5 du PLU ; il pourra, au vu des conclusions de l'enquête publique, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet en vue de cette approbation.

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès de M. le Maire de Donzenac.

*Y. Lapote*



Affiché le 12/10/2018